



RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE- ANGLAIS

SESSION 2022

Table des matières

1.1 Les textes réglementaires	3
1.2 Les candidatures	3
1.3 La procédure d'inscription	4
1.4 Le déroulé de l'épreuve	5
1.5 Les compétences évaluées	5
1. Composition du jury de la certification complémentaire – Session 2022	6
2. Les candidats	6
3.1 Effectifs des inscrits	6
3.2 Effectifs des inscrits par grade	7
3.3 Répartition des effectifs des inscrits par type d'établissement.....	7
3.5 Disciplines représentées par les candidats inscrits	8
3.6 Taux de présence des candidats	9
3.7. Taux de réussite des candidats	9
3. Remarques et recommandations des jurys	10
4.1. Le rapport d'activités	10
4.2. La présentation du projet	10
4.3. Connaissance du format de l'épreuve.....	10
4.4. Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement d'une DNL	11
4.5. Degré de motivation des candidats	11
4.6. Intelligibilité et recevabilité linguistique.....	11
4.7. Recommandations générales	12

Rapport de jury

Certification complémentaire

ANGLAIS – Session 2021

Le cadre réglementaire

1.1 Les textes réglementaires

L'épreuve visant l'attribution d'une certification complémentaire est définie par l'arrêté du 23 décembre 2003 (Bulletin officiel n°7 du 12 février 2004) en fixant les conditions, ainsi que par la note de service du 19 octobre 2004 (Bulletin officiel du 28 octobre 2004), qui en fixe les modalités d'organisation.

En début d'année scolaire une circulaire académique, publiée sur le site de l'académie et transmise dans les établissements scolaires, précise les modalités et conditions d'inscription à la certification complémentaire pour la session à venir :

- les modalités de délivrance ;
- les secteurs disciplinaires concernés par l'examen ;
- la procédure d'inscription
- les modalités de l'examen.

Les références des textes relatifs à la certification complémentaire sont rappelées ci-après :

- note de service du 16 juillet 2019 (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019)
<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>
- arrêté du 23 décembre 2003 (Bulletin officiel n°7 du 12 février 2004)
<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>
- note de service du 19 octobre 2004 (Bulletin officiel n°39 du 28 octobre 2004)
<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

1.2 Les candidatures

L'examen est destiné aux enseignants du premier degré et du second degré titulaires, stagiaires, ou en contrat à durée indéterminée des établissements publics ou privés sous contrat.

La note de service du 16 juillet 2019 « prévoit pour certains secteurs disciplinaires pour lesquels cet accès n'était pas encore mis en œuvre, l'ouverture de l'examen aux enseignants du 1er degré. Elle vise également à actualiser et à mieux définir les attentes des jurys selon les secteurs disciplinaires concernés, notamment, dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde », pour le secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique.

Cette note de service précise que les candidatures à la certification complémentaire en langue vivante étrangère concernent « l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique au sein des sections européennes et de langues orientales des collèges et lycées, des sections binationales et de tout autre dispositif spécifique ou contexte (classes EMILE à l'école ou au collège par exemple) où l'enseignement d'une discipline non linguistique se fait en langue étrangère.

N.B. : Les enseignants intervenant en lettres modernes, lettres classiques ou en langues vivantes, disciplines linguistiques par essence, ne peuvent se porter candidats à la certification complémentaire en langue vivante étrangère.

Il est utile de rappeler ici qu'en dehors des disciplines linguistiques (lettres, langues vivantes) tout professeur qui le souhaite peut intervenir en DNL sans dépasser la moitié de l'horaire prévu pour le niveau concerné. Cet enseignement peut être dispensé en dehors de tout dispositif linguistique.

Au collège, la place des DNL est définie par l'arrêté du 16 juin 2017, modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

Art. 5.-Conformément au 1° de l'article L. 121-3 du code de l'éducation, *un enseignement commun ou un enseignement complémentaire (AP, EPI) peut à chaque niveau être dispensé dans une langue vivante étrangère, ou régionale, à la condition que l'enseignement en langue étrangère, ou régionale, ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considéré.*

Au lycée, le cadre de l'enseignement d'une DNL en dehors de tout dispositif linguistique est précisé par l'arrêté du 20 décembre 2018, paru au journal officiel du 22 décembre 2018.

Art. 6 - *Hors section européenne ou section de langue orientale, les disciplines autres que linguistiques peuvent être dispensées en partie en langue vivante ou régionale, conformément aux horaires et aux programmes en vigueur dans les classes considérées.*

1.3 La procédure d'inscription

Les inscriptions s'effectuent en ligne, à l'adresse portée sur la circulaire académique. Aucune inscription ou modification d'inscription ne peut être prise en compte après la date de clôture du serveur d'inscription.

Les pièces justificatives et un rapport dactylographié de 5 pages maximum, doivent être téléversés sur l'application indiquée dans la circulaire académique, dans le respect des délais impartis.

Le rapport doit comporter :

- une page de garde sur laquelle le candidat devra mentionner ses nom, prénoms et la discipline non linguistique choisie ;
- un curriculum vitae précisant d'une part les diplômes obtenus en France ou à l'étranger en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'INSPE.
- Les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.

NB. Ce rapport n'est pas soumis à notation.

1.4 Le déroulé de l'épreuve

L'examen consiste en une épreuve orale de 30 minutes maximum débutant par un exposé du candidat de 10 minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury de 20 minutes maximum (Article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié).

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectuées à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;
- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury dispose du dossier rédigé par le candidat pour son inscription.

Lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, l'entretien s'effectue, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019).

1.5 Les compétences évaluées

Conformément à la note de service du 16 juillet 2019 publiée au bulletin officiel du 30 juillet 2019, « le jury évaluera les compétences suivantes :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ;
- la connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues, des programmes de langues en vigueur ;
- la connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ;
- la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;
- la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ; la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
- la capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ;
- la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
- l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue.

1. Composition du jury de la certification complémentaire – Session 2022

La session 2022 de la certification complémentaire en anglais s'est déroulée dans les locaux du rectorat les mardi 26 avril et mercredi 27 avril 2022.

Présidés par l'IA-IPR d'anglais, les jurys, au nombre de 5, étaient composés de 5 IA-IPR, d'1IEN ET/EG, d'1IEN 1^{er} degré et d'1conseillère pédagogique départementale.

IA-IPR

Anglais	Mme Jocelyne VIEILLOT
Economie-Gestion	M. Donald FOLIWE
Histoire-Géographie	M. Jean-François TALON
Mathématiques	Mme Lucienne SEGA
Philosophie	M. Christophe BARDYN
Sciences Physiques et Chimie	M. Stéphane AMI

IEN-ET/EG

Anglais-Lettres	Mme Déhïa VALARD
-----------------	------------------

IEN 1^{er} degré

IEN CCPD	Mme Kathia BELLAIRE
----------	---------------------

Conseillers pédagogiques départementaux

Anglais 1 ^{er} degré	Mme Sylvie CHOISI
-------------------------------	-------------------

2. Les candidats

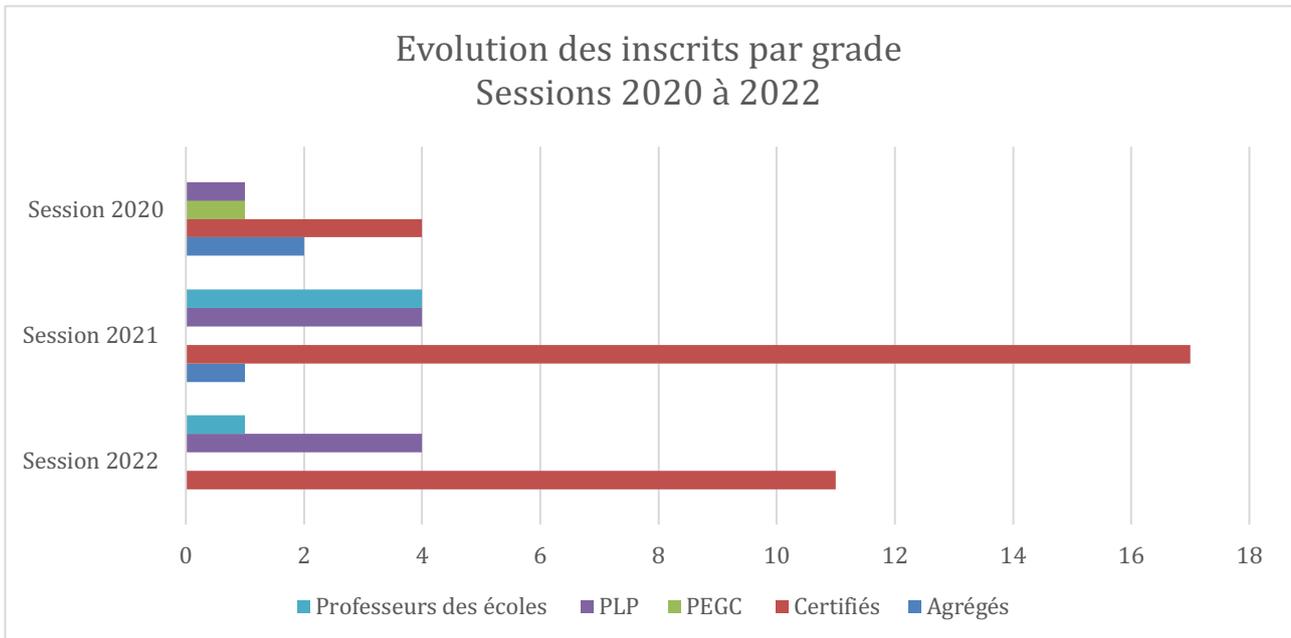
3.1 Effectifs des inscrits

Les effectifs de candidats inscrits à la certification complémentaire accusent une nette baisse, passant de 26 à la session 2021, à 16 à la session 2022

	Session 2020	Session 2021	Session 2022
Effectifs des candidats inscrits à la certification en langue anglaise	8	26	16

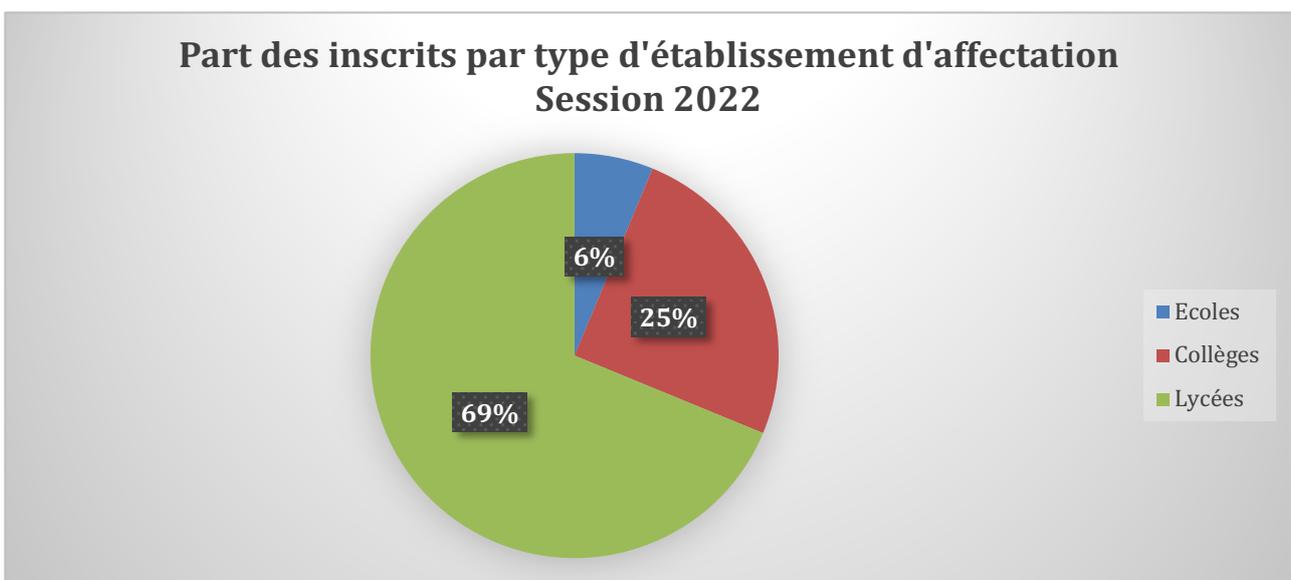
3.2 Effectifs des inscrits par grade

Comme lors des sessions précédentes, les professeurs certifiés étaient majoritairement représentés (69%). La part des professeurs de lycée professionnel était de 25%, tandis que celle des professeurs des écoles était de 6%.

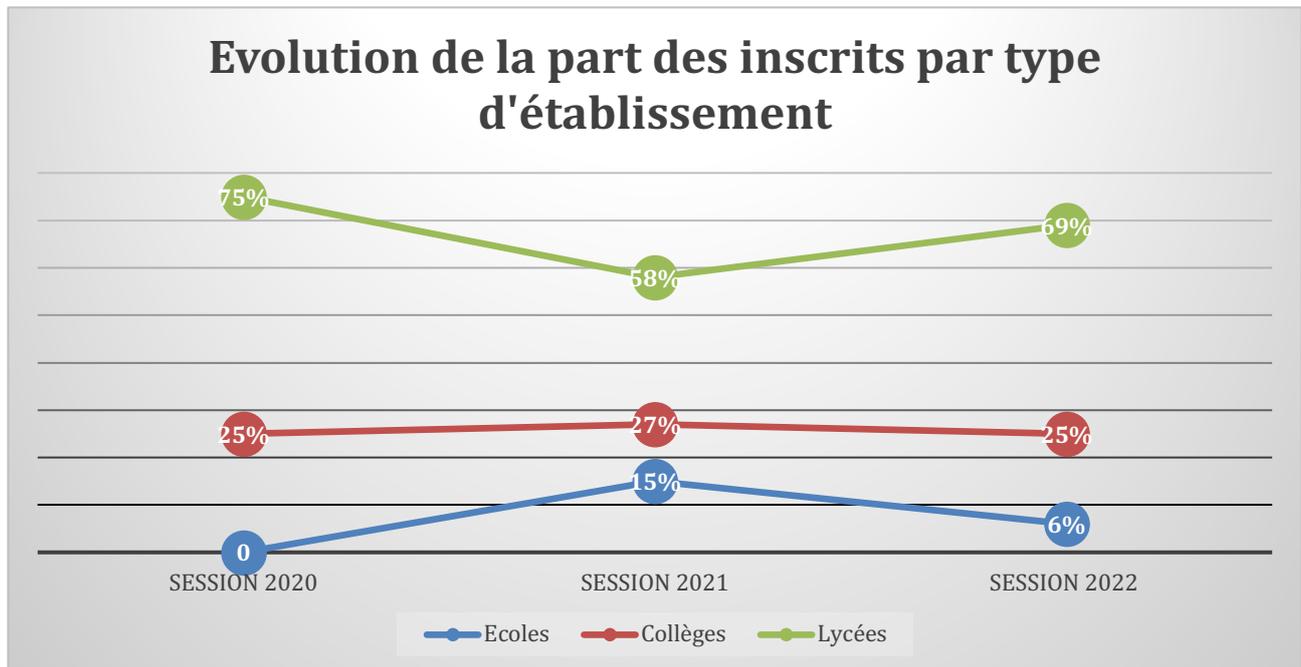


3.3 Répartition des effectifs des inscrits par type d'établissement

Comme aux deux sessions précédentes, la part des professeurs intervenant en lycée reste majoritaire.

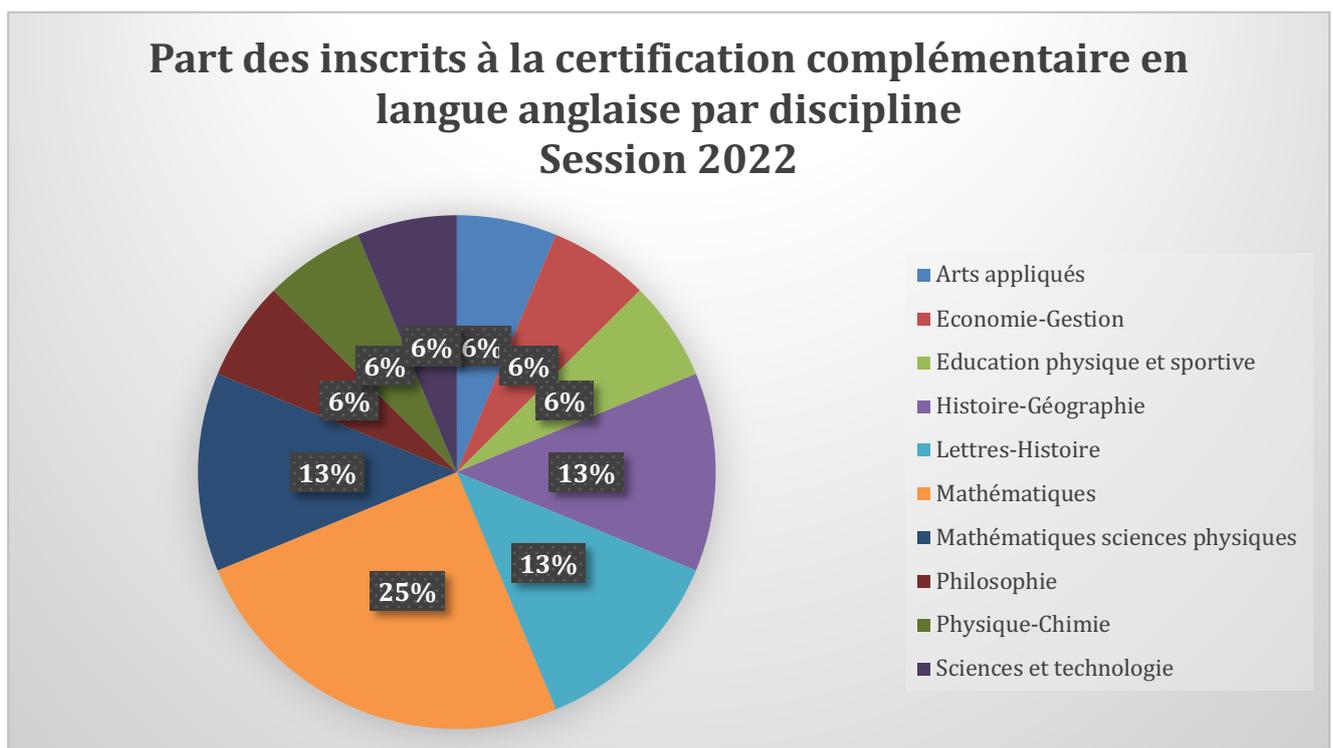


En augmentation, la part des professeurs de lycée représentaient 69% des effectifs (58% à la session 2021). Celle des professeurs intervenant en collège (25%) était sensiblement identique (27% à la session 2021). Moins nombreux à s'être inscrits à la session 2022 de la certification complémentaire, les professeurs des écoles représentaient 6% des effectifs de candidats, soit 9 points de moins qu'en 2021 (15%).



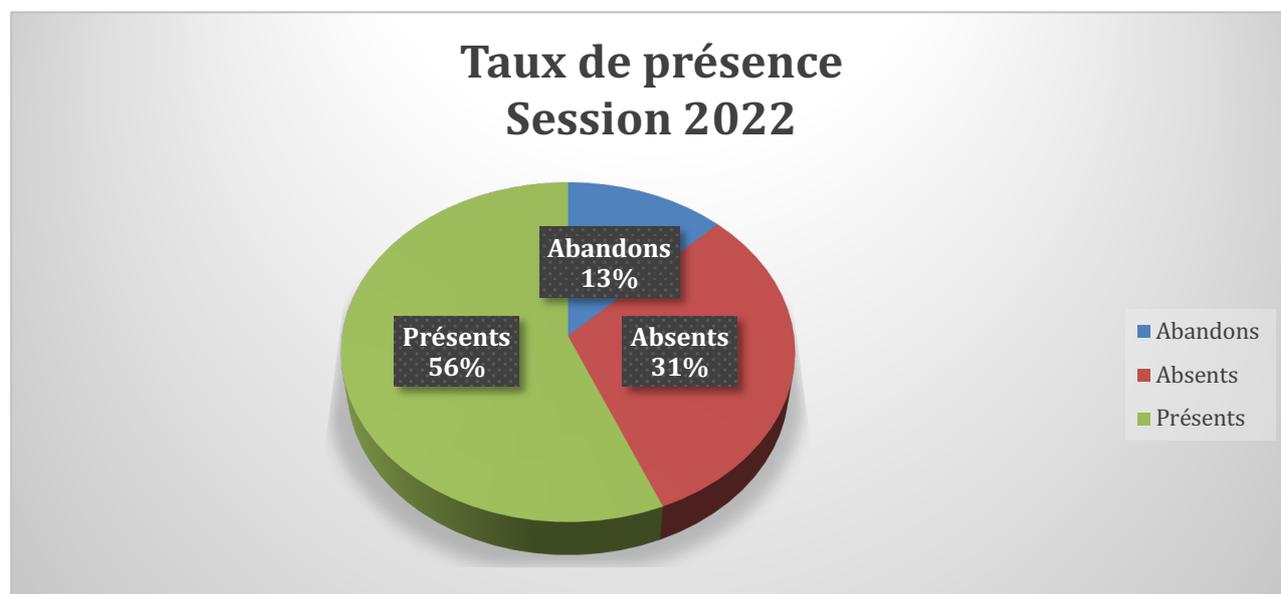
3.5 Disciplines représentées par les candidats inscrits

Comme aux sessions précédentes, les disciplines majoritairement représentées par les candidats correspondaient aux DNL les plus enseignées dans l'académie : mathématiques (25%), histoire-géographie (13%).



3.6 Taux de présence des candidats

La part des abandons d'inscription à la session de la certification complémentaire en langue anglaise, est de nouveau en hausse, passant de 4% à la session 2021, à 13% à la session 2022. (Elle était de 12% à la session 2020). Le taux de présence à l'épreuve était de 56%, la part des candidats absents à l'épreuve étant également en augmentation, passant de 12% en 2021, à 31% en 2022.



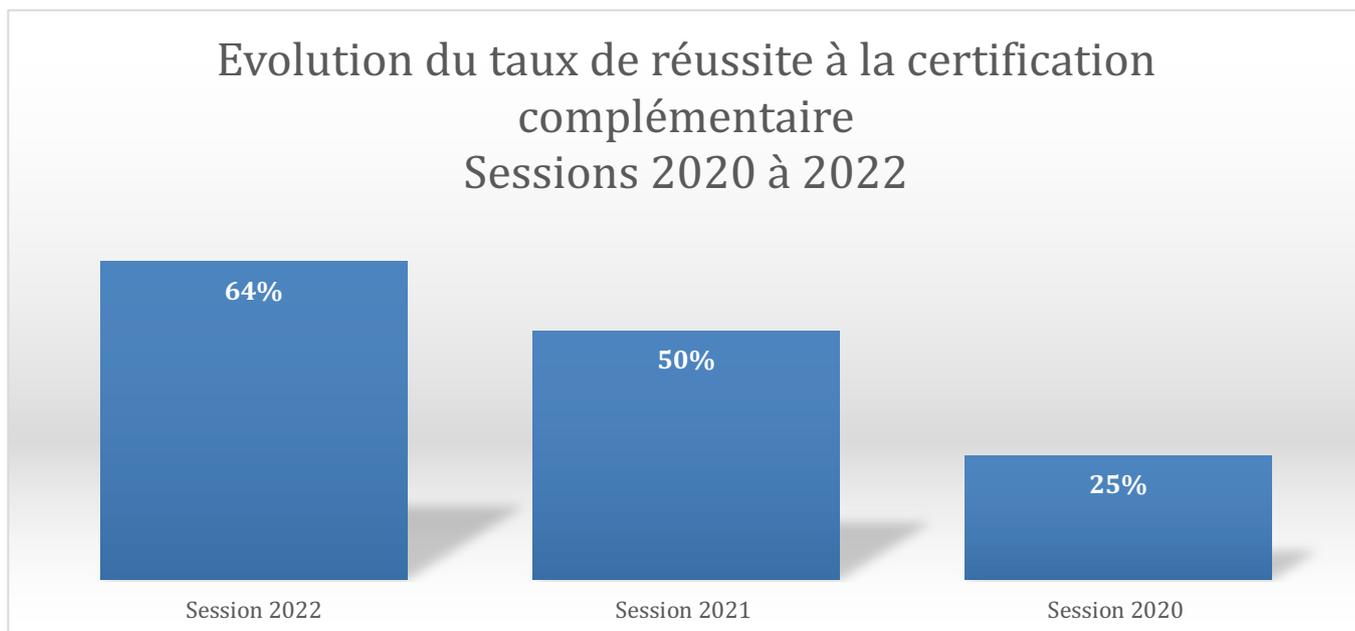
L'évolution des taux d'abandon, d'absence et de présence est illustrée par le tableau figurant ci-dessous :

	Session 2020	Session 2021	Session 2022
Candidats inscrits	8	26	16
Candidats ayant abandonné	1	1	5
Pourcentage	12%	4%	13%
Candidats absents	3	3	5
Pourcentage	43%	12%	31%
Candidats présents	4	22	9
Pourcentage	57%	88%	56%

3.7. Taux de réussite des candidats

Sur les 9 candidats ayant passé l'épreuve à la session 2022, 5 d'entre eux ont été déclarés admis, soit un taux de réussite de 64%, supérieur de 14 points au taux de réussite à la session précédente (50%).

Session 2022 de la certification en langue anglaise - Taux de réussite	
Candidats présents	9
Candidats admis	5
Taux de réussite	64%



Ainsi qu'il était souligné dans les précédents rapports de jurys, comme à chaque session depuis la mise en place de l'aide à la préparation de la certification complémentaire en septembre 2014, le taux de réussite a été plus élevé chez les candidats ayant suivi la formation que chez les autres candidats.

3. Remarques et recommandations des jurys

4.1. Le rapport d'activités

Si le rapport d'activités transmis aux jurys par les candidats n'est pas soumis à notation, il convient cependant de veiller au respect du format. Certains candidats se contentent d'y faire figurer leur CV professionnel sans référence à une quelconque expérience significative dans le cadre de l'enseignement d'une DNL ou aux contours pédagogiques de cet enseignement spécifique. Les candidats ayant fait figurer le descriptif d'une séance de DNL ont été peu nombreux.

4.2. La présentation du projet

Les membres des jurys ont pu apprécier les exposés de candidats présentant des projets aboutis, témoignant d'une expérimentation réfléchie de l'enseignement d'une DNL ainsi que de leur motivation.

4.3. Connaissance du format de l'épreuve

Inscrits pour la plupart à la formation académique dédiée à la préparation de la certification complémentaire, les candidats avaient une bonne connaissance du format de l'épreuve.

4.4. Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement d'une DNL

Comme lors des deux sessions précédentes, les membres du jury déplorent un manque de connaissance des textes fondateurs et des textes règlementaires, mais aussi du cadre institutionnel de l'enseignement d'une DNL.

Les jurys regrettent en outre une prise en compte insuffisante des spécificités de cet enseignement et de ses finalités. Par ailleurs, les modalités de l'épreuve spécifique de contrôle continu de DNL au baccalauréat restent peu connues des candidats.

4.5. Degré de motivation des candidats

Les candidats ont su pour la plupart montrer leur motivation, établissant avec pertinence le lien entre leur présentation et les projets pédagogiques envisagés.

Ainsi qu'il était souligné dans le précédent rapport, les membres du jury déplorent que le projet de certains candidats reste orienté sur l'accomplissement de leurs projets personnels et professionnels.

4.6. Intelligibilité et recevabilité linguistique

Les jurys rappellent aux candidats que la certification complémentaire est une épreuve d'examen, dont les critères de réussite sont clairement définis dans les textes officiels.

Ainsi, le niveau de langue du CECRL exigible de tout candidat est, a minima, **le niveau B2**. Il ne suffit pas « *d'avoir fait un effort pour s'exprimer en anglais* » pour être reçu à la certification complémentaire.

Grammaire

Règles d'emploi :

- **V-ing** (le gérondif) s'impose après une préposition : I'm used to + V-ing – I'm looking forward to + v-ing – I'm interested in + V-ing.
- de **la syntaxe** (l'ordre des mots dans la phrase anglaise diffère du français).

Prononciation

Respect de :

- l'accent tonique, de la prosodie et du schéma intonatif de la phrase anglaise ;
- la prononciation des terminaisons **-s et -ed** ;
- la réalisation phonétique de la lettre **-i-**, qui est [ai], dans les mots suivants : t*it*le – i*de*a – b*i*lingual – t*r*ilingual – f*i*nal – p*r*imary – s*c*ientific ;
- la réalisation de la lettre **-y-**, qui est [ai], dans le mot p*y*thon, [i] dans le mot s*tu*dy.
- la réalisation de la lettre **-s-**, qui est [s] dans les mots suivants : c*lo*se et c*lo*sely.

4.7. Recommandations générales

Les membres des jurys de la certification complémentaire en langue anglaise recommandent aux futurs candidats de :

- ❖ s'assurer, avant toute inscription à l'épreuve de la certification complémentaire, que leur niveau de maîtrise de la langue anglaise correspond au niveau de langue du CECRL attendu, soit le niveau B2.
- ❖ veiller à approfondir leur connaissance des textes réglementaires en lien avec l'enseignement d'une DNL.
- ❖ porter une attention particulière, lors de la conception des séquences ou du projet, à la dimension interculturelle de l'enseignement d'une DNL, aux thématiques abordées, celles-ci devant nécessairement être ancrées dans les aires culturelles anglo-saxonnes.
- ❖ conduire une réflexion pédagogique et didactique quant à l'articulation entre le cours de langue et le cours de DNL, ce qui nécessite d'approfondir la réflexion didactique dans la discipline de la DNL.
- ❖ expérimenter l'enseignement d'une DNL et/ou observer les pratiques de professeurs titulaires de la certification complémentaire dispensant cet enseignement ;
- ❖ s'inscrire à l'aide à la préparation de cette certification proposée dans le Plan Académique de Formation.

Les membres des jurys de la session 2022 de la certification complémentaire en langue anglaise sont ici chaleureusement remerciés de leurs précieuses contributions à la rédaction du présent rapport de jury.

Fait le 4 juillet 2022

Jocelyne VIEILLOT

IA-IPR d'anglais

Présidente des jurys de la certification
complémentaire en langue anglaise